

**PLAN SECTORIEL DE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNE DE TIORIBOUGOU**

JUIN 2007

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Alimentation en Eau Potable
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DP	: Diagnostic Participatif
ISS	: Interviews Semi Structurées
MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PLD	: Plan Local de Développement
PNAEP	: Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PNIR	: Programme National d'Infrastructure Rurale
PSD	: Plan Sectoriel de Développement

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

Le développement local, apparu comme un concept en réaction aux pratiques dirigistes, repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des collectivités territoriales ou locales et des habitants eux-mêmes. Ce duo d'acteurs (élus et conseillers) bénéficient très souvent d'une aide technique et/ou financière de l'Etat ou encore d'autres partenaires au développement pour la réalisation d'infrastructure socio-économiques. Cette dernière nécessite d'abord l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels tels que la monographie de la collectivité concernée. Ici, il s'agit du Plan Sectoriel de Développement de la Commune rurale de Tioribougou.

1.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le plan stratégique sectoriel dont la pertinence réside dans son inscription au niveau des stratégies nationales et internationales du secteur, se réfère aux principaux documents de politique et de législation du secteur eau, assainissement et hygiène. Sur le plan de la vision stratégique internationale, les objectifs du PSD concourent à l'atteinte des OMD qui vise dans son objectif n° 7, la réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion des individus privés d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires améliorés.

A l'échelle nationale, le plan s'inscrit dans le contexte de la décentralisation. En effet, le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation, en installant les Collectivités Territoriales dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leurs affaires. En effet, parmi les compétences qui leur sont transférées, figure l'élaboration du plan stratégique d'assainissement de leur commune respective (*la loi du 98010 du 19 Juin 1998 définit dans son article 14, les compétences des collectivités territoriales en matière d'environnement, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène publique*). Les diverses études menées dans le secteur ont permis de déceler la nécessité que constitue l'intégration entre l'assainissement, l'eau et l'hygiène publique. C'est d'ailleurs ce qui justifie que le présent document soit essentiellement axé sur ces trois secteurs considérés comme prioritaires par les autorités maliennes.

Le plan sectoriel constitue ainsi un document stratégique pour la définition de la vision politique dans ce secteur. Il est un outil d'aide à la décision dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Cette vision est partagée par WaterAid qui intervient au Mali depuis 2001. L'ONG WaterAid, dont la mission est de permettre aux populations les plus pauvres du monde d'avoir accès à l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène,

contribue aussi fortement au développement des capacités du secteur, en vue de l'augmentation de son financement. La démarche de WaterAid correspond à la volonté de contribuer au recentrage du processus de développement en appuyant les Collectivités Territoriales à mieux inscrire leurs démarches dans le cadre de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; d'autant plus que le PSD est un outil de négociation et de plaidoyer capable d'influencer les politiques.

Ainsi, l'ONG WaterAid concourt à l'atteinte des objectifs visés dans le cadre du Plan National d'Accès à l'Eau Potable qui est un document stratégique de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en matière d'alimentation en eau potable et assainissement.

Le PSD qui est un outil de coordination est la suite d'un Diagnostic Participatif entrepris avec toutes les parties prenantes et/ou dépositaires d'enjeu dans le territoire de la commune de Tioribougou. Il traduit la vision consensuelle de ces différentes parties prenantes et dépositaires d'enjeux, qui ont validé les résultats du DP et les orientations stratégiques définies à partir des solutions que la commune a proposées et qu'elle souhaite opérationnaliser. La collectivité territoriale a convenu de transcrire le PSD dans la perspective de convergence avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Mali qui reposent sur la référence unique qui est le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

1.2 STRATEGIE ET DEMARCHE

1.2.1 Stratégie mise en œuvre

La commune constitue l'espace d'intervention de WaterAid Mali. Il s'agit de la structure décentralisée de base, celle qui est la plus proche des populations et appelée en conséquence à leur assurer les conditions favorables d'un développement durable. Dans cette perspective, l'objectif majeur de WaterAid Mali est d'améliorer l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et de promouvoir les conditions générales d'hygiène. L'approche participative à travers l'application de la MARP, a été sollicitée pour atteindre cet objectif majeur.

En effet le PSD a été élaboré dans une perspective de :

Cohérence avec les politiques de développement aussi bien nationales que sectorielles : les activités proposées peuvent contribuer à l'approfondissement de la décentralisation, à la mise en œuvre du PNAEP, et évidemment à la lutte contre la pauvreté par la satisfaction des besoins jugés prioritaires des populations locales.

- ↳ Synergie au niveau des actions proposées : la synergie peut se retrouver facilement avec les autres actions de lutte contre la pauvreté, notamment celles inscrites au niveau du CSLP.
- ↳ Le Diagnostic Participatif réalisé a clairement montré que la cause sous-jacente de la pauvreté est tributaire du manque d'accès aux services sociaux de base. Les groupes vulnérables, notamment les couches les plus pauvres, sont encore les plus touchés parce qu'ils ont un accès difficile, sinon nul aux ressources financières qui leur permettent d'avoir un accès correct aux infrastructures et équipements sociaux de base.
- ↳ Convergence pour plus de résultats palpables et durable afin de réduire la pauvreté : cet effort de convergence et d'intégration des acteurs dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, est compris comme un préalable pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PNAEP.

1.2.2 Démarche adoptée

L'élaboration des PSD au niveau de la commune requiert non seulement une stratégie, mais aussi une démarche axée principalement sur trois principes :

- la gouvernance locale et l'action citoyenne à travers la mise en place de cellules au niveau local et national. Il s'agit d'une mise en responsabilité de la population locale qui trouve sa pertinence dans le fait qu'elle favorise l'émergence d'un capital social parmi le groupe d'utilisateurs.
- Le principe d'imputabilité à travers l'apprentissage dans le but de fournir aux populations locales les moyens d'agir. En effet, le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes (agents de terrain) constitue un gage d'accroissement de la capacité de contrôle et de participation aux prises de décisions, notamment dans la gestion des affaires locales.
- Le principe d'équité à travers la mise en œuvre du processus participatif qui donne l'opportunité aux communautés d'analyser et de discuter de leur situation locale de façon systématique, et éveille leur conscience sur les problèmes existants ainsi que sur les solutions possibles. La démarche de WaterAid, qui s'articule autour de cinq grandes phases, a été essentiellement axée sur l'approche participative :
 - les activités préparatoires,
 - la collecte de données,

- le traitement des données et la réalisation des cartes thématiques (localisation des points d'eau et accessibilité en termes de quantité et de distance, ainsi que la localisation des infrastructures d'assainissement et le taux de fonctionnalité, etc.) ;
- la rédaction du plan,
- la validation du plan par les populations locales et la collectivité territoriale, ainsi que la planification des actions retenues.

- **Les activités préparatoires**

Les activités préparatoires ont concerné la prise de contact avec les autorités communales, les services techniques, ainsi que les autorités locales et personnes ressources de la commune. Cette rencontre visait leur participation effective dans tout le processus, d'autant plus que la mission de prise de contact a permis à l'équipe de WaterAid d'expliquer les activités à mener et de décliner les objectifs visés, ainsi que les résultats attendus. Ce processus a été clôturé par l'organisation de l'atelier national de lancement des activités à mener dans le cadre de l'élaboration des PSD au Mali.

Par ailleurs, dans le souci d'appliquer l'approche participative mais également d'intégrer la cohérence dans l'exécution des activités de terrain, un atelier de mise à niveau des agents de terrain a été organisé. Cet atelier a permis aux personnes chargées de la collecte de données de se familiariser avec les outils d'enquête, notamment :

- les questionnaires à appliquer au niveau des ménages, des écoles et des centres de santé,
- les guides d'entretien et les principaux outils de la MARP.

En outre, la mise à niveau a concerné la rédaction des PSD, la présentation de l'action citoyenne et du plaidoyer, ainsi que l'organisation matérielle et la mise en œuvre du travail de terrain. Cette séance de mise à niveau a été l'occasion pour les participants de s'accorder sur l'approche, la terminologie et les définitions des concepts à utiliser lors du diagnostic.

- **La collecte de données**

Elle a été réalisée à travers des enquêtes quantitatives et qualitatives. Les résultats de cette phase ont permis d'identifier les potentialités ainsi que les contraintes qui entravent le développement de la commune en matière d'accès à l'eau, aux infrastructures d'assainissement et à l'hygiène.

❖ **Les enquêtes quantitatives** : elles sont de trois ordres :

- Les enquêtes ménages : il s'agit d'une enquête quantitative avec l'administration d'un questionnaire auprès des chefs de ménage. La totalité des localités de chaque commune a été ciblée et des ménages choisis suivant un échantillonnage préalablement opéré. Ainsi, 1306 ménages ont été enquêtés sur un total de 6808 que compte la commune de Koro.
- Les enquêtes au niveau des centres de santé : le questionnaire est administré au personnel de la structure sanitaire et permet de renseigner le niveau d'accès de la structure à l'eau potable et à l'assainissement, et également les conditions d'hygiène.
- Les enquêtes dans les écoles : elles permettent de cerner la scolarisation des enfants selon le sexe, mais traite aussi de l'accessibilité de l'école par rapport aux points d'eau potable et aux ouvrages d'assainissement. Le questionnaire aborde également le niveau d'organisation de l'école par rapport à la prise en charge des problèmes d'hygiène.

❖ **Les enquêtes qualitatives**

Le diagnostic participatif constitue la composante essentielle du processus de participation. Il a été mis en œuvre par les populations locales assistées par les équipes de WaterAid et de la Cellule Locale. Des informations qualitatives ont été collectées à partir des outils MARP. En plus, des entretiens, focus-group et assemblées villageoises ont été organisés avec différentes cibles (élus locaux, personnes ressources, services techniques, etc.). Parmi les outils spécifiques de la MARP utilisés, on peut noter :

- ~ **Le profil historique** pour recueillir les événements marquants (la vie des localités et la formation des terroirs). Il est aussi un moyen pour les équipes MARP d'établir des relations avec les notables et d'ouvrir des portes pour les interviews semi-structurées (ISS).
- ~ **Les Interview Semi-Structurées (ISS)** qui sont le point focal de la MARP. Elles apparaissent dans la manipulation de tous les outils. Les ISS en MARP remplacent le questionnaire d'enquête classique par le "check-list" ou guide d'entretien comprenant une liste de sujets, points, idées, questions-clés sur le thème à aborder.
- ~ **Les cartes de terroirs** qui sont des représentations schématiques visualisant un espace donné, son occupation et son utilisation. Ces représentations graphiques ont été réalisées par les populations locales pour expliquer les faits et les marques dans leur terroir.

- ~ **Les cartes sociales** qui sont des représentations schématiques permettant d'apprécier le niveau d'équipement des villages.
- ~ **Les diagrammes de Venn, de polarisation**, permettent d'explorer les problèmes organisationnels et de cerner les échanges avec l'extérieur.
- ~ **Les arbres à problème** pour analyser les contraintes et besoins identifiés et dégager les idées d'action.

- **Les restitutions et la programmation**

Les restitutions ont été des étapes de validation des données recueillies et des actions retenues. En effet, une première séance de restitution des informations a été organisée dans le but de valider les données collectées sur le terrain. Ont pris part à cette restitution, la cellule locale, l'équipe de terrain, les services techniques, les personnes ressources de la commune, entre autres.

La deuxième séance de restitution a permis de passer en revue les résultats du diagnostic, de les discuter et les faire valider par les populations locales de la collectivité territoriale. Elle a été également l'occasion de procéder à la programmation des actions, afin d'aboutir au choix et à la « priorisation » des actions. Les discussions lors de cette étape ont facilité l'identification des Actions/Acteurs. Alors que l'analyse des actions a été déterminante en termes de faisabilité, d'acceptabilité et d'impact sur le développement local et l'amélioration de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement, ainsi qu'aux conditions générales d'hygiène.

1.3 RAPPEL DU PLAN

Le PSD est structuré en trois parties :

- **La première partie** présente les données générales sur la commune de Koro de la région de Mopti ;
- **La deuxième partie** traite de la problématique de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des conditions générales d'hygiène ;
- **La partie annexe** récapitule les tableaux d'indicateurs.

2. PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES

Cette première partie localise la commune de Tioribougou dans sa région et établit un diagnostic des ressources humaines et économiques des ménages. Ce diagnostic décrit et/ou analyse les structurations démographiques des villages, les niveaux d'instructions des populations, les activités ainsi que les ressources des ménages.

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE DE TOUNA

2.1.1 Généralités

La commune de Tioribougou relève du cercle de Kolokani de la Région de Ségou. Ségou est la 4^e Région du Mali et occupe la partie centrale du pays avec une superficie de 64 947 km². La région est balayée par un climat sahélien sur les deux tiers de la superficie. Elle appartient par conséquent au milieu semi-aride, caractérisé par une saison pluvieuse (de juin à septembre) et une longue saison sèche (d'octobre à mai). Le maximum de pluie tombe en août. La hauteur d'eau moyenne annuelle équivaut à 513 mm par an. La température moyenne annuelle atteint 28 °C, et l'insolation reste très forte. La mousson soufflant du sud vers le sud-ouest, est le vent dominant en hivernage, tandis que l'harmattan soufflant du nord vers le sud-est, est le vent dominant en saison sèche.

2.1.2 Site et situation

La commune rurale de Tioribougou dépend administrativement du Cercle de Kolokani. Elle est en effet, l'une des 10 communes rurales que compte le cercle de Kolokani. Créée par la loi n°-96-059 portant code des collectivités en république du Mali, la commune rurale de Tioribougou compte 14 villages. Située à 23 km du chef lieu de cercle Kolokani, elle est limitée :

- à l'Est par la commune de Massantola ;
- au Sud par la commune de Nonkon ;
- à l'Ouest par la commune de Guihoyo et
- au Nord par celle de Kolokani.

La commune est dominée par deux grandes saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La végétation dominante est la savane herbeuse.

Carte 1 : Localisation de la commune

2.1.3 Profil historique

La conduite du profil historique de la commune de Tioribougou renseigne sur les processus de l'occupation de l'espace en fonction de l'existence de ressources naturelles propices au développement des activités de base. Le nom de Tioribougou signifie village ou hameau de Tiori. Entre le 17 et le 19 siècle, des DIARRA de Kalaké, actuelle région de Ségou s'établissent successivement à Dénan, Doumba et Massantola. Après une longue période, le problème de succession à la chefferie du village de Massantola se posa. Chokoroba Diarra, un des vieux notables du village, s'est vu refuser la chefferie alors qu'il était légitimement le successeur du défunt. Furieux d'avoir été trahi et marginalisé, il quitta Massantola et créa son propre village, Soninkoro, à 20 km environ au Sud-Ouest. Au même moment Tiohori Coulibaly, grand chasseur et oncle maternel de Chokoroba, fonda près de Soninkoro son propre village en 1800 : **TIORIBOUGOU**.

Tiori finit par remettre la chefferie à Chokoroba pour aller s'installer ailleurs. Tioribougou s'agrandira et se développa jusqu'à ce qu'il devienne chef lieu de canton, puis actuellement chef lieu de commune rurale. Tioribougou a connu toutes les grandes guerres avant la colonisation. Il refusa à tout moment la soumission aux différents conquérants, même les plus puissants à savoir Diossé Traoré et El Hadji Omar Tall. Ses habitants ont participé à la guerre du Kodialan, guerre de révolte du Bélédougou à la pénétration française en 1915. Tioribougou faisait partie du royaume de Ségou et il avait de solides rapports de protectorat avec Daban son voisin de l'Ouest.

De sa création à nos jours (1800-2006), Tioribougou a eu différents chefs de village et l'actuel s'appelle Komokoro dit Issa Diarra. Les chefs de village de Tioribougou sont choisis exclusivement parmi les descendants de Chokoroba Diarra. Pour ce faire, tous les vieux se réunissent pour repérer le plus âgé qui sera alors intronisé. A sa mort, le chef de village est enterré dans une tombe spéciale à trois trous. Autrefois, on mettait dans sa tombe une lampe à huile allumée, un peu de nourriture et une esclave vivante. Aujourd'hui ces pratiques ont disparues. Quelques dates repères en ce qui concerne le secteur de l'hydraulique :

- le premier puits du village a été creusé vers 1800 par Tiori Diarra le fondateur du village qui venait de Massantola.
- la première pompe solaire a été construite en 1983 avec un château d'eau.
- le premier forage date de 1985 ; il est construit par la direction nationale de l'hydraulique du Mali.
- en 1999 il y a eu la construction d'un château d'eau et de 4 bornes fontaines.
- et en 1973 et 1984 il y a eu déficit pluviométrique.

2.2 Démographie et ressources humaines

2.2.1 Poids et répartition de la population

Sur Le plan démographique, la commune rurale de Tioribougou compte 14 341 habitants répartis sur l'ensemble des 14 villages de la commune soit une moyenne de 1 024 habitants par village. La répartition de la population par village est la suivante :

- Sept (07) villages ont une population comprise entre 300 et 500 habitants ;
- Trois (03) villages ont une population comprise entre 500 et 700 habitants ;
- N'Tiobougou a une population comprise entre 1 300 et 1 500 habitants ;
- Deux (02) villages ont une population comprise entre 1 700 et 1 900 habitants ;
- Enfin il y a le chef-lieu de la commune dont la population est estimée à 4 542 habitants en 2007.

Tableau : Catégorisation des localités de la commune

N°	VILLAGES	Pop 2007
1	SONINKORO	326
2	DANSONBOUGOU	347
3	DIAMADI	365
4	SOMINIMBOUGOU	436
5	DIALLAN YEKETERE	453
6	DORIBOUGOU	461
7	BAMABOUGOU	499
8	KANEKEBOUGOU	585
9	SIRADO	669
10	SIRAKORO	700
11	N'TIOBOUGOU	1 346
12	DIALLAN	1 763
13	NIARA	1 849
14	TIORIBOUGOU	4 542
TOTAL		14 341

Source : Enquêtes ménages, WaterAid, 2007

Carte : Répartition des localités selon le poids démographique

2.2.2 Caractéristiques de la population

L'analyse de la structure par âge de la population montre une prédominance des personnes d'âge adulte. En effet, les plus de 15 ans constituent le groupe majoritaire avec 53% de l'échantillon. Dans tous les villages, à l'exception de Diallan Yékétére, Sirado et Tioribougou, les personnes d'âge adulte représentent plus de la moitié de l'effectif total.

Tableau 1 Répartition par âge et par sexe de la population

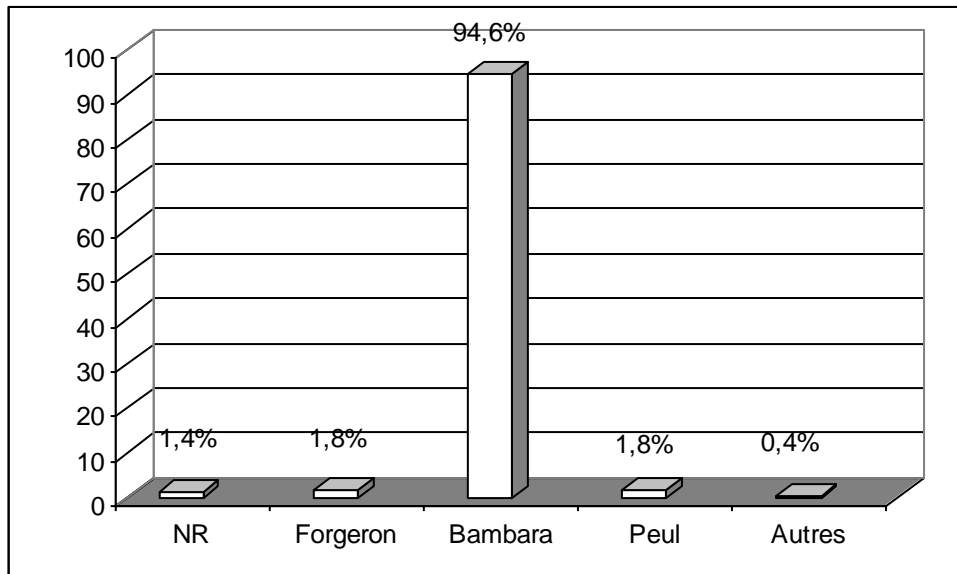
VILLAGES	H+15ans	F+15ans	H-15ans	F-15ans	Total
BAMABOUGOU	142	110	96	107	455
DANSONBOUGOU	97	94	90	96	377
DIALLAN	133	150	135	114	532
DIALLAN YEKETERE	70	75	84	69	298
DIAMADI	79	77	64	44	264
DORIBOUGOU	69	59	55	49	232
KANEKEBOUGOU	58	68	70	51	247
NIARA	72	65	63	60	260
N'TIOBOUGOU	111	120	91	92	414
SIRADO	103	94	103	100	400
SIRAKORO	72	67	70	57	266
SOMINIMBOUGOU	115	127	95	97	434
SONINKORO	47	40	39	41	167
TIORIBOUGOU	58	69	69	65	261
TOTAL	1226	1215	1124	1042	4607

Source : Enquêtes ménages, WaterAid, 2007

En ce qui concerne la répartition par sexe, elle est légèrement favorable aux hommes qui représentent 51,0% de l'échantillon contre 49,0% de femmes. La supériorité numérique des personnes de sexe masculin est plus marquée dans la proportion d'âge de moins de 15 ans.

L'étude de la répartition ethnique de la population laisse apparaître une prédominance des bambaras qui représentent 94,6% de l'échantillon avec une forte concentration dans les villages de Bamabougou, Dansombougou, Diallan, Diallan Yeketeré et Sirado, où ils constituent 100% de l'effectif total. Les autres groupes ethniques sont les peuls et les forgerons.

Figure 1 : Répartition ethnique de la population de l'échantillon



Source : Enquêtes ménages, WaterAid 2007

Cette population est répartie dans trois principaux groupes religieux avec une prédominance des personnes d'obédience musulmane qui constituent 53,8% de l'échantillon. Elles sont suivies par les animistes (37,3%) et les catholiques (4,5%). Les protestants ne représentent que 2,5%.

2.2.3 Niveau d'instruction de la population

D'après les enquêtes de terrain sur les 1439 enfants en âge d'aller à l'école, seuls 744 sont inscrits soit un taux de scolarisation de 51,7%. Cette moyenne cache certaines disparités. En effet, à l'exception, de Sirakoro (85,9%), le taux de scolarisation est faible dans tous les autres villages de la commune. D'ailleurs, dans les villages de Sominimbougou, Diallan, Soninkoro, Doribougou et Diallan Yeketere, plus de la moitié des enfants scolarisables ne sont pas inscrits à l'école. Cette situation est accentuée par le faible taux de régularité car 31,6% des enfants inscrits ne sont pas réguliers à l'école.

Tableau 2: Scolarisation des enfants de 6 à 15 ans

Villages	garçons 6-15ans			Filles 6-15ans		
	Nombre	Inscrits à l'école	Réguliers à l'école	Nombre	Inscrits à l'école	Réguliers à l'école
BAMABOUGOU	78	44	37	48	24	23
DANSONBOUGOU	71	42	42	73	36	36
DIALLAN	91	42	38	66	29	25
DIALLAN YEKETERE	76	32	32	47	16	16
DIAMADI	34	24	24	23	12	12
DORIBOUGOU	35	15	14	23	6	5
KANEKEBOUGOU	34	24	24	23	12	12
NIARA	51	33	32	13	13	15
N'TIOBOUGOU	56	34	34	52	33	33
SIRADO	85	48	46	75	35	35
SIRAKORO	39	32	32	32	29	29
SOMINIMBOUGOU	108	30	27	67	12	11
SONINKORO	24	12	11	10	1	16
TIORIBOUGOU	58	45	40	47	29	26
TOTAL	840	457	433	599	287	294

Source : Enquêtes ménages, WaterAid 2007

Par ailleurs, l'analyse des données scolaires selon le sexe révèle une primauté de la scolarisation des garçons (54,4%) sur les filles (47,9). Le faible niveau de scolarisation des enfants, des filles notamment, s'explique dans une certaine mesure par le caractère rural de la commune et l'importance des pesanteurs socioculturelles. Ainsi, l'augmentation des équipements scolaires, d'une part, et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles d'autre part, pourraient contribuer à l'augmentation du taux de scolarisation dans la commune.

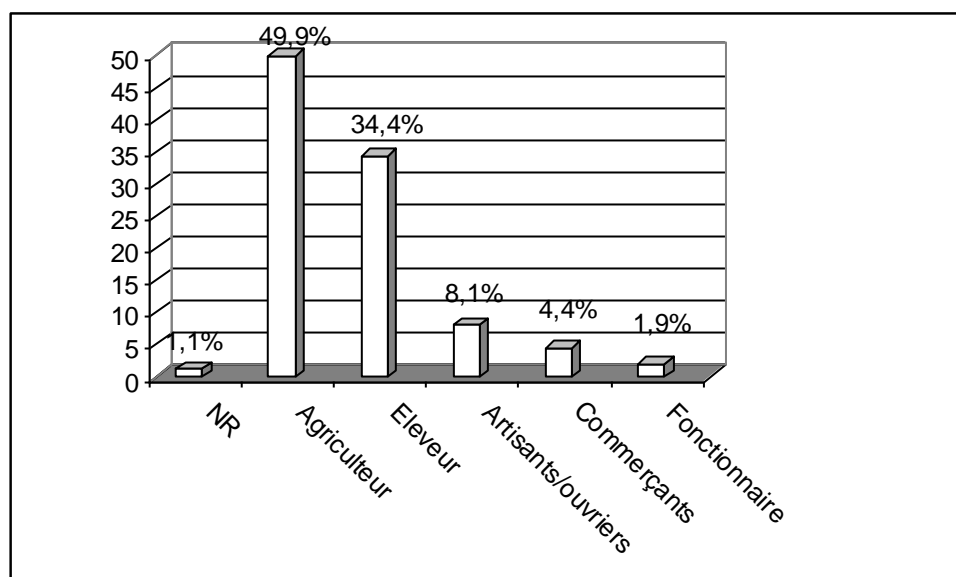
2.3 ACTIVITES et RESSOURCES

L'analyse de la typologie des activités montre une forte présence des activités primaires qui procurent aux populations l'essentiel de leurs revenus. Ces revenus permettent la prise en charge des dépenses quotidiennes des ménages.

2.3.1 Activités des populations de la commune

Le statut rural de la commune de Tioribougou, fait que les activités primaires constituent le principal secteur de l'économie locale. En effet, il ressort des enquêtes de terrain que 84,4% des ménages de l'échantillon s'activent dans les activités agropastorales. Dans les villages de Diallan, Diallan Yeketere, Doribougou, Kanekebougou, Niara, Sirakoro, Sominimbougou et Soninkoro, le secteur primaire occupe plus de 90% des ménages de l'échantillon.

.Figure 2 : Occupations principales des chefs de ménage de l'échantillon



Source : Enquêtes ménages, WaterAid 2007

Le secteur tertiaire concerne une faible proportion de chefs de ménage, notamment dans les villages de Tioribougou (chef lieu de commune), Bamabougou, et Dansombougou.

2.3.2 Ressources des populations de la commune

Les ressources des ménages concernent aussi bien les revenus que les dépenses. Ainsi, l'appréciation des ressources des populations de la commune rurale de Tioribougou se fera à travers une étude des revenus et des dépenses des ménages.

Tableau 3 : Revenus et dépenses des ménages de l'échantillon

Villages	Revenus annuels	Dépenses annuelles
BAMABOUGOU	117 524	472 860
DANSONBOUGOU	131 048	314 856
DIALLAN	325 146	2 313 000
DIALLAN YEKETERE	239 234	655 956
DIAMADI	95 600	225 000
DORIBOUGOU	52 278	242 004
KANEKEBOUGOU	52 167	525 996
NIARA	54 820	456 720
N'TIOBOUGOU	267 962	494 232
SIRADO	189 300	744 300
SIRAKORO	93 158	434 844
SOMINIMBOUGOU	89 725	593 700
SONINKORO	47 909	177 256
TIORIBOUGOU	100 633	861 600
MOYENNE COMMUNE	132 607	608 023

Source : Enquêtes ménages, WaterAid 2007

Le revenu moyen annuel de l'ordre de 132 607 f cache d'importantes disparités car variant de 47 909 à Soninkoro à 325 146 f à Diallan. Les plus faibles revenus sont constatés dans les villages de Diamadi, Doribougou, Kanekebougou, Niara, Sirakoro, Sominimbougou et Soninkoro où ils sont inférieurs à 100 000 f. Les revenus les plus élevés ne dépassent pas 350 000 f et concernent quelques ménages dans les localités de N'Tiobougou, Diallan et Diallan Yeketere.

Le bas niveau des revenus des populations s'explique par la faible rentabilité des activités agropastorales qui constituent les principales occupations de la grande majorité des ménages de la commune. En effet, le sous-équipement des producteurs, l'insuffisance des terres cultivables, et la baisse de la pluviométrie, ont entraîné une baisse considérable des rendements agricoles avec comme corollaire la détérioration des conditions de vie économique et sociale des populations locales.

En ce qui concerne les dépenses annuelles, les enquêtes ont révélé qu'elles sont en moyenne de 608 023 f par ménage. Toutefois, cette moyenne est variable car les dépenses dépendent de plusieurs facteurs tels que la taille du ménage et le montant des revenus. Quoiqu'il en soit, les résultats de l'enquête, montrent que d'une manière générale, les revenus obtenus ne permettent pas aux ménages de couvrir leurs dépenses quotidiennes. Ainsi, plusieurs stratégies sont mises en œuvre, au rang desquelles, la solidarité ethnique, qui permet aux familiales plus démunies de couvrir leurs dépenses notamment celles liées à l'alimentation.

L'analyse de la typologie des dépenses montre, une prédominance des dépenses liées à la santé et à l'alimentation. A l'exception, des villages de Diallan, Diallan Yeketere, Diamadi et Doribougou, dans tous les autres villages on note une égalité parfaite entre ces deux postes de dépenses qui représentent $\frac{1}{4}$ du montant des dépenses mensuelles. Les autres dépenses sont liées à l'éducation (22%), l'habillement (24,6%), les cérémonies (2,8%) et le transport (0,1%).

SYNTHESE DES DONNEES DU DIAGNOSTIC

La population de la commune rurale de Tioribougou s'élève à **14 341** habitants. La répartition de la population par village est la suivante :

- Sept (07) villages ont une population comprise entre 300 et 500 habitants ;
- Trois (03) villages ont une population comprise entre 500 et 700 habitants ;
- N'Tiobougou a une population comprise entre 1 300 et 1 500 habitants ;
- Deux (02) villages ont une population comprise entre 1 700 et 1 900 habitants ;
- Enfin il y a le chef-lieu de la commune dont la population est estimée à 4 542 habitants en 2007

Majoritairement constituée de bambaras (94,6%) cette population se répartie dans trois principaux groupes religieux à savoir les musulmans, les animistes et les catholiques.

Sur le plan scolaire, le diagnostic a révélé l'existence d'un taux de scolarisation moyen de l'ordre de 51,7%. Cette situation est accentuée par le faible taux de régularité et la faible scolarisation des filles notamment dans les villages de Diallan Yeketere, Diamadi et Doribougou.

En ce qui concerne les activités économiques, l'agriculture et l'élevage constituent les principales occupations des populations de la commune. Cependant, les revenus tirés de ces différentes activités sont globalement faibles et ne permettent pas aux ménages de couvrir leurs dépenses quotidiennes.

La synthèse des données générales de la commune de Tioribougou fait ressortir trois principaux enseignements :

- ↳ L'existence de faibles densités démographiques avec une forte présence des villages de moins de 500 habitants ;
- ↳ Un faible taux de scolarisation surtout chez les filles ;
- ↳ Une prédominance du secteur primaire qui occupe 84,4% des ménages de l'échantillon et un faible niveau de revenu des populations.

**DEUXIEME PARTIE : SITUATION DES SECTEURS DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE**

3-1 Situation en eau potable

L'analyse de la situation en matière d'accès à l'eau dans la commune de Tioribougou se fera à travers une identification des principales sources d'approvisionnement en eau et de l'étude de leur accessibilité en termes de distance à parcourir, de temps et coût. L'analyse portera également sur la quantité d'eau consommée par les ménages.

3-1-1 Accès à l'eau

↳ **Principales sources d'approvisionnement en eau**

Les populations de la commune rurale de Tioribougou sont confrontées à d'énormes difficultés en matière d'approvisionnement en eau. En effet, 93,6% des ménages de l'échantillon s'approvisionnement à partir de sources d'eau non potable constituées par les mares et les puits traditionnels. Le recours à ces sources d'eau s'explique par l'inexistence de points de distribution modernes, la faible capacité financière des ménages, l'éloignement géographique des sources d'eau potable et le tarissement des puits notamment en saison sèche. En outre, dans plusieurs villages branchés à des réseaux d'adduction en eau potable, les pompes manuelles sont non fonctionnelles pour des raisons techniques.

Tableau 4 : Sources d'approvisionnement en eau en saison sèche

Principales sources d'approvisionnement en eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	1,4%	6	2,14%
Forage	3	1,1%	5	1,78%
Borne fontaine	5	1,8%	6	2,14%
Branchement privé	0	0,0%	0	0,00%
puits modernes	6	2,1%	0	0%
Source non potable	265	93,6%	264	93,95%
TOTAL	283	100,0%	281	100,0%

Source : Enquêtes ménages 2007

Les difficultés liées à l'approvisionnement en eau des populations de la commune peuvent être appréciées à travers la rareté des points de distribution modernes. En effet sur les 278 ménages de l'échantillon aucun ne dispose de branchement privé.

↳ Accessibilité des points d'eau

L'accessibilité est déterminée par la distance à parcourir pour accéder aux différents points d'eau, le temps mis pour la collecte et le mode de paiement. D'une manière générale, les points d'eau ne sont pas éloignés des lieux d'habitation car plus de la grande moitié des ménages de l'échantillon font moins de 500 m pour s'approvisionner en eau. A l'exception de Diallan Yeketere et de N'Tiobougou où les points d'eau se situent à plus de 500 m, partout ailleurs les populations font moins de 20 m. D'ailleurs, dans l'essentiel des villages, les populations s'approvisionnent à partir des puits traditionnels situés à l'intérieur de leurs concessions.

Tableau 5 : Distance séparant les lieux d'habitation aux sources d'eau

Distance à la principale source d'eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	206	74,10%	205	73,70%
moins de 500m	65	23,40%	63	22,70%
500m à 1km	7	2,50%	9	3,20%
plus de 1km	0	0,00%	1	0,40%
TOTAL	278	100%	278	100%

Source : Enquêtes ménages 2007

Compte tenu de la proximité des points d'eau, le temps mis pour la collecte n'est pas important. En effet, d'après les résultats du diagnostic, le temps mis pour la collecte varie de 8 mn en saison sèche, à 7mn en hivernage. C'est seulement dans les localités de Diallan Yeketere, N'Tiobougou et Tioribougou que le temps de collecte dépasse 15 mn.

Tableau 6 : Temps mis pour la collecte de l'eau

Temps mis pour la collecte de l'eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	201	72,30%	206	74,10%
Moins de 15mn	27	9,70%	28	10,10%
15mn à 30mn	36	12,90%	35	12,60%
plus de 30mn	14	5,00%	9	3,20%
TOTAL	278	100%	278	100%

Source : Enquêtes ménages 2007

CARTE 3 : DISTANCE A PARCOURIR

En ce qui concerne l'accessibilité financière, seuls 6 ménages sur les 278 de l'échantillon payent l'eau dont le coût varie de 59 800 f en saison sèche à 56 286 f en saison pluvieuse. Toutefois, dans le village de Tioribougou, le coût de l'eau dépasse 700 000 f. D'ailleurs, il atteint 817 200 f en saison sèche. Concernant les conditions d'accès, le paiement au récepteur est la modalité la plus pratiquée. Il est associé dans certains villages, à la contribution forfaitaire annuelle. Quoiqu'il en soit, le coût de l'eau est jugé très élevé car tous les chefs de ménages interrogés affirment qu'il n'est pas à leur portée. C'est pourquoi, ils souhaitent que le prix de l'eau soit revu à baisse avec l'application d'un tarif inférieur à 19 000 f.

3.1.2 Couverture des besoins en eau

L'étude de la couverture des besoins en eau se fera à travers une analyse de la consommation domestique et du niveau de satisfaction des besoins en eau.

↳ Consommation domestique en eau

La consommation domestique en eau prend en compte l'eau utilisée pour la boisson, la lessive, la cuisine et la toilette. Les enquêtes ménages ont révélé que les populations s'approvisionnent principalement à partir de sources non potables. Ce qui rend difficile l'estimation de la quantité d'eau consommée journalièrement dans les ménages. Néanmoins, en s'appuyant sur le nombre de bassine utilisée par jour au sein de chaque ménage, on peut avoir une idée sur la consommation domestique en eau.

Tableau 7 : Quantité d'eau consommée par les ménages de l'échantillon

Quantité eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	197	70,90%	196	70,50%
Moins de 10 litres	0	0,00%	1	0,40%
De 10 à 35 litres	1	0,40%	0	0,00%
de 35 à 50 litres	2	0,70%	8	2,90%
de 50 à 100 litres	11	4,00%	26	9,40%
plus de 100 litres	67	24,10%	47	16,90%
TOTAL	278	100%	278	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

D'une manière générale, la consommation domestique en eau est très faible car se situant largement en deçà des recommandations de l'OMS qui est de 35 litres par personne et par jour. Cette situation résulte du tarissement des puits notamment en saison sèche, de la pénibilité des conditions d'accès et de la rareté des points d'eau potable.

↳ Niveau de satisfaction des besoins en eau

L'étude du niveau de satisfaction des besoins en eau se fait à travers une analyse du taux de couverture¹ des besoins en eau. Sur ce plan, le diagnostic a révélé que le taux de couverture est très faible dans tous les villages de la commune rurale de Tioribougou. Cette situation consécutive à la rareté des points d'eau et à l'éloignement des bornes fontaines notamment dans les villages de N'Tiobougou, Diallan Yékétééré et Tioribougou, entraîne une dégradation des conditions d'hygiène et de santé des populations locales. En outre, le faible niveau de satisfaction des besoins en eau gêne le développement d'activités productives comme le maraîchage et l'embouche.

C'est pourquoi, les populations placent un grand espoir sur la réalisation d'ouvrages hydrauliques. Les attentes des habitants de la commune par rapport aux infrastructures hydrauliques (forages et puits à grand diamètre) se résument à l'allègement de la corvée des femmes, au développement d'activités génératrices de revenus comme le maraîchage et l'embouche mais aussi à l'amélioration des conditions générales d'hygiène et d'assainissement.

¹. Le taux de couverture des besoins a été déterminé sur la base du rapport entre la quantité d'eau potable disponible (nombre de litres par personne et par jour) par rapport aux besoins de la population selon les normes OMS (estimée à 35 litres par personne et par jour).

Carte : Taux de couverture en eau

La faible satisfaction des besoins en eau contribue à l'aggravation de la pauvreté, à la dégradation des conditions d'hygiène des populations et à la prolifération des maladies d'origine hydrique. Ces différents problèmes pourront trouver solutions avec la réalisation de points d'eau potable dans la Commune Rurale de Tioribougou.

Ainsi, il est urgent de réhabiliter les forages en panne dans la commune d'une part, et d'autre part de réaliser des forages et de densifier le réseau d'adduction de Tioribougou. Ce va considérablement contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations, et à contribuer au développement d'activités génératrices de revenus comme l'embouche et le maraîchage, mais aussi à la réduction de la surcharge de travail des femmes chargées principalement de la corvée d'eau pour les besoins domestiques.

Lors de l'atelier de programmation des actions de développement, il a été élaboré de manière participative la typologie des villages selon leurs difficultés d'accès à l'eau potable.

La typologie des villages selon le niveau d'accès à l'eau se décline ainsi qu'il suit :

- ≈ **Contraintes très fortes** : Sominobougou, Niara, Diallan, Kanekebougou, Sirado, Dansombougou, Soninkoro, et N'Tiobougou.
- ≈ **Contraintes fortes** : Tioribougou et Diamadi.
- ≈ **Contraintes moyennes** : Sirakoro, Doribougou.
- ≈ **Contraintes faibles** : Diallan Yeketere et Bamabougou.

Carte : Catégorisation des villages selon l'accès à l'eau

La grande majorité des forages sont en panne car les pièces de rechanges des pompes ne sont plus fabriquées dans le pays. De plus, les bornes fontaines restent très insuffisantes ; seules 6 bornes fontaines existent sur toute l'étendue du territoire communal. Ces difficultés ont pour principales conséquences :

- la surcharge de travail des femmes et des enfants chargés de la corvée d'eau ;
- le retard dans l'accomplissement des tâches domestiques ;
- l'insalubrité et du manque d'hygiène dans les ménages qui se répercutent sur la santé des populations.

3.2 Accès aux infrastructures d'assainissement et conditions d'hygiène

L'étude des conditions générales d'hygiène et d'assainissement se fera à travers l'analyse du taux de latrinitation, du taux d'utilisation des latrines, et des modes de gestion des déchets solides et liquides. En outre, l'étude sera axée sur l'appréciation de la qualité de l'eau, et des comportements et pratiques des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.

3.2.1 Accès et utilisation des infrastructures d'assainissement

↪ Accès aux infrastructures d'assainissement

Selon les données recueillies lors de l'atelier de restitution et de programmation, environ 2% des populations ont accès à des latrines qui répondent aux normes d'hygiène. Le tableau ci-dessous nous dresse la situation de l'accès aux lieux d'aisance dans la Commune.

Tableau : Taux de latrinitation

N°	Villages	Nombre de ménages	Types de latrines				Total latrines	Ménages sans latrines	Taux de latrinitation
			Traditionnel	Cimenté	Dalle	VIP			
1	BAMABOUGOU	79	20	1	1	0	22	57	2,53
2	DANSONBOUGOU	87	49	0	0	0	49	38	-
3	DIALLAN	299	52	1	3	0	56	243	1,34
4	DIALLAN YEKETERE	96	28	1	0	0	29	67	1,04
5	DIAMADI	80	16	0	0	0	16	64	-
6	DORIBOUGOU	110	13	0	0	0	13	97	-
7	KANEKEBOUGOU	94	24	0	0	0	24	70	-
8	NIARA	331	120	0	0	0	120	211	-
9	N'TIOBOUGOU	203	42	0	8	0	50	153	3,94
10	SIRADO	219	48	3	2	0	53	166	2,28
11	SIRAKORO	119	34	0	0	0	34	85	-
12	SOMINIMBOUGOU	78	11	0	0	0	11	67	-
13	SONINKORO	71	22	0	0	0	22	49	-
14	TIORIBOUGOU	894	312	15	10	0	337	557	2,80
Totaux		2760	791	21	24	0	836	1924	1,63

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

Ce faible taux s'explique par l'importance des latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité. Les villages de Dansombougou, Diamadi, Doribougou, Kanekebougou, Niara, Sirakoro, Sominambougou et Soninkoro ont un taux de latrinisation nul. En d'autres termes, les latrines qui existent ne répondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité

Parmi les 2 760 ménages que compte la commune, 1 924 ne disposent pas de latrines tandis que 791 ont des latrines traditionnelles. En effet, l'analyse de la typologie des latrines montre une prévalence des lieux d'aisance de type traditionnel qui représentent 77,3% des latrines répertoriées. Cette situation explique d'ailleurs que 25,9% des chefs de ménages interrogés affirment que leurs lieux d'aisance sont en mauvais état.

Tableau 8 : Typologie des lieux de la d'aisance

Types de lieux d'aisance	Effectifs	Fréquence
Non réponse	58	20,90%
Traditionnel	215	77,30%
VIP	0	0,00%
Dalle Sanplat	2	0,70%
Ordinaire	3	1,10%
TOTAL	278	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

Par ailleurs, certains de ces latrines sont non fonctionnels. En effet selon les résultats des enquêtes le taux de fonctionnalité des latrines est de l'ordre de 63%. Cette moyenne cache d'ailleurs, certaines disparités car le taux de fonctionnalité est très satisfaisant dans les localités de Diellan Yékétére et de N'Tiobougou (100%) tandis qu'il est préoccupant dans le village de Sirado où seuls 11% des latrines sont fonctionnelles.

↳ Utilisation des infrastructures d'assainissement

D'après les résultats de l'enquête de terrain, le taux d'utilisation est moyen car se situant à 58,9%. Ce taux varie de 23,0% à Sominimbougou à 88,9% à Tioribougou. L'analyse du taux selon le sexe montre que les hommes avec 60% fréquentent le plus les lieux de défécation contre 57,8% pour les femmes. L'étude selon l'âge fait ressortir le faible niveau d'utilisation des latrines par les enfants (45,7%).

Le faible niveau d'utilisation des latrines laisse supposer que les populations font recours à d'autres lieux de défécation non conforme aux principes d'hygiène. Ces pratiques constituent une grave menace pour la santé publique car pouvant entraîner le développement de maladies comme le péril fécal. C'est pourquoi, il est important d'organiser des séances de sensibilisation pour attirer l'attention des populations sur l'importance de l'utilisation des latrines. En outre, le renforcement du nombre de latrines familiales peut contribuer à l'amélioration de la situation.

↳ Gestion des déchets solides et liquides

En ce qui concerne les déchets solides, les enquêtes de terrain ont révélé l'existence de modes de gestion non appropriés. En effet, le déversement des ordures dans la rue et la cour des concessions sont les pratiques les plus courantes. Seule une très faible proportion de ménage fait recours à un système approprié.

Tableau : Gestion des déchets solides et liquides

Déchets solides	Effectifs	Fréquence	Eaux usées	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	1,58%	Non réponse	7	2,50%
Dans la cour	61	19,30%	Dans la cour	84	30,20%
Dans la rue	163	51,58%	Dans la rue	138	49,60%
Dans les poubelles	2	0,63%	Dans le caniveau	1	0,40%
Dans fosses compostières	38	12,03%	Puisard	1	0,40%
Autres	47	14,87%	Fosse septique	7	2,50%
TOTAL	316	100,0%	Autres	40	14,40%
			TOTAL	278	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

La situation est identique pour la gestion des déchets liquides car le déversement dans la cour des maisons et la rue sont les deux modes d'évacuation les plus fréquents. Néanmoins, quelques ménages font recours au puisard et aux fosses septiques.

Le déversement des déchets solides et liquides dans la cour et la rue constitue des pratiques propices à la dégradation du cadre de vie et à la prolifération de maladies d'origine hydrique comme le paludisme.

3.2.2 Conditions générales d'hygiène

Les conditions d'hygiène sont généralement tributaires d'une part de la qualité de l'eau et d'autre part des conditions de conservation et d'utilisation de l'eau consommée dans les ménages. Ainsi, l'analyse de la qualité de l'eau nous permettra de déterminer les rapports entre l'eau, l'hygiène et la santé.

↳ Appréciation de la qualité de l'eau

L'appréciation de la qualité de l'eau se fait à travers plusieurs critères tels que le goût (douce, salée) et l'apparence (limpide, trouble, colorée).

Tableau : Appréciation de la qualité de l'eau consommée selon les saisons

Satisfait de la qualité de l'eau consommée	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	193	69,40%	196	70,50%
Oui	69	24,80%	64	23,00%
Non	16	5,80%	18	6,50%
TOTAL	278	100%	278	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

Dans l'ensemble, les populations de la commune ont une bonne appréciation de la qualité de l'eau. Toutefois, certains chefs de ménages affirment que l'eau consommée est de mauvaise qualité car elle est trouble, colorée et parfois de mauvaise odeur. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs ménages de la commune s'approvisionnent au niveau de puits traditionnels non couverts. Il convient de souligner que l'appréciation de la qualité de l'eau par la population est à relativiser car la plupart des chefs de ménages interrogés ont un faible niveau de connaissance de la potabilité ou non de l'eau. En témoigne, le nombre très élevé de non réponses (70%).

↳ Modes de stockage de l'eau

D'après les résultats du diagnostic, 91,4% des ménages de l'échantillon couvrent leurs récipients de stockage. En plus, les ustensiles de conservation de l'eau de boisson sont nettoyés tous les jours dans 82,7% des ménages visités.

Tableau : Utilisation de l'eau

Réipients eau de boisson sont ils couverts	Réipients de transport		Réipients de stockage	
	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence
Non réponse	1	0,40%	2	0,70%
Oui	42	15,10%	254	91,40%
Non	235	84,50%	22	7,90%
TOTAL	278	100%	278	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

Par ailleurs, les enquêtes ont révélé l'existence de comportements favorables à la pollution de l'eau. En effet, les réipients de transport de l'eau de boisson ne sont pas couverts dans 84,5% des ménages. Ce qui peut entraîner la contamination de l'eau lors de son transport et par conséquent la prolifération de maladies comme la diarrhée.

↪ **Pratiques et comportements des ménages**

Le diagnostic a révélé l'existence de plusieurs pratiques et comportements favorables à la promotion d'un environnement malsain et à la dégradation des conditions d'hygiène. A titre d'exemple dans 71,2% des ménages de l'échantillon, le lieu de défécation des enfants est la nature. En outre, le déversement des déchets solides et liquides dans la rue et la cour sont les modes d'évacuation les plus utilisés par les populations de la commune.

Les mauvais comportements des populations en matière d'hygiène peuvent aussi être apprécié à travers la faible proportion de personnes se lavant les mains avec du savon avant de manger. De même, le lavage des mains avec du savon après défécation n'est pas une pratique courante dans les ménages. De plus dans l'essentiel des villages de la commune, les femmes et les jeunes filles ne se lavent pas les mains avec du savon après nettoyage anal des enfants.

Le déversement des ordures ménagères dans la cour des concessions et la rue, le faible niveau d'utilisation des latrines, les mauvais comportements des populations en matière d'hygiène corporelle, sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation des conditions sanitaires des populations. L'analyse de la morbidité révèle l'existence de plusieurs maladies liées au non respect des normes d'hygiène et d'assainissement.

Tableau 9 : Maladies d'origine hydrique déclarées

MALADIES HYDRIQUES	Effectifs	Fréquence
Non réponse	43	4,91%
Diarrhées	223	25,49%
Gale	89	10,17%
Bilharziose	110	12,57%
Fièvre typhoïde	51	5,83%
Choléra	59	6,74%
Ver de guinée	3	0,34%
Trachome	107	12,23%
Paludisme	177	20,23%
Autres	13	1,49%
TOTAL	875	100%

Source : Enquêtes ménages WaterAid, 2007

Ainsi, le renforcement des campagnes de sensibilisation sur le respect des principes d'hygiène d'une part, et la mise en place d'infrastructures d'assainissement et d'ouvrages hydrauliques d'autre part, contribueront à l'amélioration des conditions générales de santé des populations de la commune de Tioribougou.

3.3 Dynamique actuelle du jeu des acteurs

L'étude de la dynamique du jeu des acteurs a été faite à partir des données du diagnostic participatif, obtenues grâce à l'application des outils de la MARP comme l'ISS (Interview semi-structurée) et le diagramme de Venn. Cette analyse permet de connaître le niveau d'encadrement et de partenariat des populations locales ainsi que leur capacité à servir de relais efficaces dans l'exécution des actions de développement.

3.3.1 Contexte juridique et institutionnelle de la Commune

Dans l'article 98 de la Constitution malienne du 25 février 1992, il est dit que « les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi ». Ces conditions de la libre administration sont fixées par la loi n° 93-008 du 11 février 1993, modifiées par la loi n° 96-056 du 16 octobre 1996. Et aux dispositions de cette loi, au sommet de la hiérarchie territoriale se trouve la Région, suivie du Cercle et la Commune qui est l'unité de base de la décentralisation.

Cela dit, la loi n°96-059 du 04 novembre 1996 créa 682 nouvelles communes dont 644 rurales en remplacement de 287 arrondissements. Depuis 1999, après les élections communales en

milieu rural, la politique de décentralisation est dans sa phase fonctionnelle. Actuellement, la République du Mali compte 703 communes, dont 684 en milieu rural et 19 en milieu urbain.

↳ **Les Organes de la Commune** : La Commune compte deux organes que sont le Conseil Communal et le Bureau Communal.

Le Conseil communal (C.C) :

Etant l'organe délibérant de la Commune, il est composé de membres élus dans les conditions fixées par les dispositions des articles 4 et 5 du Code des Collectivités territoriales. Avec un mandat de cinq (5), qui peut être prorogé de six (6) mois, le Conseil Communal est composé d'au moins de onze (11) membres, et de quarante cinq (45) au maximum. Deux principales attributions sont dévolues au CC :

- le pouvoir de décision : Il s'exerce sous forme de délibération dans les domaines qui relèvent des affaires de la Commune conformément aux dispositions de l'article 14 du code des collectivités territoriales. Les délibérations du CC ne sont exécutoires qu'après approbation de l'Autorité de tutelle dans les matières énumérées dans l'article 15 du code des collectivités territoriales.
- et la compétence consultative : Celle-ci s'exerce sous forme d'avis et sous la forme requise par les lois et règlement ou qu'il est demandé par l'Autorité de tutelle. Cette consultation est obligatoire dans le cadre de la réalisation de projet d'aménagement ou d'équipement de l'Etat ou de toute autre collectivité, d'un organisme public ou privé sur le territoire de la commune ainsi qu'en ce qui concerne la fusion, la scission ou toute autre modification des limites de la Commune.

Le Bureau Communal (B.C) :

Composé par le Maire élu comme le président du Conseil Communal et secondé par des adjoints, le BC est l'organe exécutif de la commune. Le Maire est élu pour un mandat de 5 ans. Toutefois, son mandat peut prendre fin par suite de démission, de révocation, de décès ou encore exerçant une fonction incompatible avec celle de maire. Chargé de l'exécution des délibérations du conseil communal, le Maire exerce sa fonction en référence aux attributions contenues dans l'article 44 du code des collectivités territoriales. Entre autres, il s'agit de l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement, et d'entretien de la voirie communale. Dans l'administration de la commune, le Maire dispose de services dans les domaines suivants :

- Administratif et juridique ;
- Financier et comptable ;
- Technique et information ;
- Social et communautaire.

La création d'autres services surtout en matière de développement économique, est laissée à l'appréciation du conseil communal. **Les agents techniques de l'Etat** appuient aussi les populations et le Conseil Communal dans la réalisation d'actions de développement.

3.3.2 Relations structurelles de la Commune

Il s'agit des relations internes et externes de la commune. En interne, ce sont les relations entre le Maire et le Conseil Communal d'une part, et celles entre le Maire, les chefs de village et de quartiers.

↳ Relations entre le Maire et le Conseil Communal

Le Maire gère par décision ou arrêté dans le cadre des dispositions du code des collectivités tandis que le Conseil Communal exerce ses attributions par délibération. Cette dernière a une force exécutoire pour le Maire qui, exerce l'ensemble des missions qui lui sont reconnues comme organe exécutif sous le contrôle du Conseil Communal. Ce contrôle porte essentiellement sur l'exécution du budget communal et l'application des délibérations du conseil.

↳ Relations entre le Maire, les chefs de village, de quartier et de fraction

Selon l'article 61 du code des collectivités territoriales, « le village, la fraction et le quartier sont reconnus en tant que tels par arrêté du représentant de l'Etat au niveau régional à la demande des populations après avis du Conseil Communal ». Ces entités, dans l'article 62 sont administrées par un chef de village, de quartier ou de fraction investie par le conseil de la communauté concernée. Ils sont révoqués sur décision motivée du représentant de l'Etat au niveau du Cercle et après avis du Conseil Communal concerné. Ces représentants investis par les populations locales, en collaboration avec le Maire, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de développement social et économique. A la demande du Maire, ils mobilisent les administrés pour toute activité d'intérêt général. Aussi, le Maire peut-il leur confier des tâches spécifiques.

En ce qui concerne **les relations structurelles externes de la commune**, c'est l'ensemble des relations de la Commune avec des acteurs institutionnels, étatiques ou encore avec des acteurs du développement considérés comme des partenaires.

Relations intercommunales : Il s'agit simplement de la mise en place, par les communes intéressées, de structures de coopération avec un organe de délibération. Cet organe sera composé de représentants des communes membres de la structure, et s'appuiera sur un secrétariat permanent. Quant aux ressources, elles sont constituées essentiellement par les cotisations des communes et éventuellement par les dotations de l'Etat malien.

Relations entre la Commune et l'Etat : Il y a deux principaux types de relations : celles dites de tutelle et celles de concertation. Assurée par l'Autorité administrative du Cercle à savoir le Préfet, **la relation de tutelle** est une relation définie dans le Code des Collectivités Territoriales. Elle consiste à faire respecter la légalité dans la conduite des affaires de la commune par le Conseil Communal. Quant au Sous-Préfet qui est le représentant de l'Etat dans la Commune Rurale, il porte assistance et conseils au Conseil Communal.

En ce qui concerne **la relation de concertation entre la Commune et l'Etat**, elle est soutenue par un dispositif technique (appui à la maîtrise d'ouvrage) et financier. Ce dispositif est piloté par trois principales structures que sont les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRSP), le Centre de Conseil Communal (CCC), et la Cellule Nationale de Coordination (CCN). A ces relations, s'ajoutent **celles de la Commune avec les partenaires au développement**. Ce sont des relations de partenariat de la Commune avec d'autres nations. Autrement dit, il s'agit de la Coopération décentralisée qui permet aux communes d'améliorer le vécu de leurs citoyens à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques, d'échanges d'expériences de développement ou encore de raffermir les liens d'amitiés entre les peuples. Toutefois, la coopération décentralisée est soumise au contrôle de l'Etat selon l'article 27 de la loi 93 008 du 11 février 1993.

3.3.3 Rôles des acteurs de l'Eau

Comme suite à la politique de décentralisation, l'Etat se consacre essentiellement à ses fonctions d'élaboration des politiques générales, législatives et de régulation des différents services. Ce qui se traduit aussi par un transfert des responsabilités opérationnelles au niveau des collectivités. Dans le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'eau au Mali, il a été

adopté le 31 janvier 2002 le Code de l'Eau qui définit le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le pays. En somme, il s'agit des principes des principes de gestion, de protection et d'alimentation de l'eau potable aux niveaux national, régional et communal.

Tableau : Compétences en matière d'eau et d'assainissement

Acteurs	Compétences
État	Apporte une aide financière et prend en charge les investissements importants. Formule et applique la législation. Définit et met en application les normes relatives à la conception, à la construction et à l'utilisation des ouvrages.
Conseil municipal	Veille au bon fonctionnement des services en déléguant la responsabilité de la gestion des ouvrages selon les circonstances
Usagers	Peuvent assurer la gestion des services par le biais des associations d'usagers. Participent à la définition des conditions qui encadrent la gestion des services, Paient le service d'eau et veillent à l'utilisation rationnelle de l'eau dans des conditions hygiéniques.
Opérateurs	Prendent en charge la fourniture et la distribution de l'eau, y compris le fonctionnement et l'entretien des installations et la gestion financière du service.
Opérateurs privés	Sont chargés de la construction et de l'utilisation des infrastructures hydrauliques (études de faisabilité, construction, réparation, fourniture de pièces détachées, formation). Ils apportent un suivi managérial, technique et financier, et ont un rôle d'appui-conseil.

Le conseil communal compte 17 membres dont 2 femmes. Ces conseillers sont répartis dans trois villages à savoir 15 à Tioribougou, 1 à Sirakoro et 1 à Diellan Yékétééré. Le bureau communal comprend 4 membres : le maire et ses trois adjoints aidés par deux régisseurs (recettes et dépenses) et un secrétaire général et une secrétaire dactylographe. Trois partis politiques sont représentés à savoir L'ADEMA avec 7 conseillers, le RPM avec 6 et l'URD avec 4 conseillers.

↪ **Modes d'information**

La mairie informe les populations avant toute prise de décision les concernant. Les populations sont invitées à assister aux différentes sessions y compris lors de l'élaboration du budget. Les différents chefs de villages après avoir été convoqués sont chargés d'informer les populations. Il y a aussi des communiqués à la radio pour informer des faits importants. Les populations sont informées des modes d'élaboration du PDSEC ou de tout autre document de planification.

3.3.4 Les partenaires au développement

Le diagnostic a révélé l'existence de plusieurs projets et programmes de développement dans la commune. Ces projets interviennent dans les secteurs de l'hydraulique, l'hygiène/l'assainissement, l'agriculture, le micro crédit et l'éducation. Les partenaires sont : World vision, FODESA/GIDD, CAEB, ADRA MALI, ONG JIGI, CARD etc.

SYNTHESE DE LA DEUXIEME PARTIE DU DIAGNOSTIC

D'après les résultats du diagnostic, les populations de la commune sont confrontées à d'énormes difficultés en matière d'accès à l'eau potable. En effet 94% des ménages s'approvisionnent à partir de sources d'eau non potables constituées par les mares et les puits traditionnels. Le recours à ces sources d'eau s'explique par la rareté des points d'eau potable, l'éloignement de ceux existants, la faible capacité financière des ménages, etc.

Ainsi, on note un faible taux de couverture des besoins en eau. En effet, dans l'ensemble des ménages, la consommation journalière est largement en deçà des recommandations de l'OMS. Cette situation consécutive au tarissement fréquent des puits, à la pénibilité des conditions d'exhaure et à la rareté des sources d'eau potables, entraîne une dégradation des conditions sanitaires des populations et contribue à l'aggravation de la pauvreté.

Dans le domaine de l'assainissement, les enquêtes de terrain ont révélé que la plupart des ménages de la commune dispose de latrines familiales de type traditionnel. Les villages de Dansombougou, Diamadi, Doribougou, Kanekebougou, Niara, Sirakoro, Sominambougou et Soninkoro ont un taux de latrinisation nul. En d'autres termes, les latrines qui existent ne répondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité. L'analyse du taux d'utilisation selon l'âge fait ressortir un faible niveau d'utilisation des latrines par les personnes de moins de 15 ans.

En ce qui concerne l'hygiène corporelle, le diagnostic a révélé l'existence de plusieurs comportements favorables à la prolifération de maladies hydriques. A titre illustratif, le lavage des mains avec du savon après défécation et nettoyage anal des enfants n'est pas une pratique courante dans la quasi-totalité des villages de la commune.

Le manque de points d'eau potable, le mauvais état des latrines familiales, le faible taux d'utilisation des lieux d'aisance, la mauvaise gestion des déchets ménagers (déversement dans la cour et la rue) ainsi que les mauvais comportements et pratiques des populations en matière d'hygiène, sont autant de facteurs propices à la dégradation du cadre de vie et au développement de maladies d'origine hydrique comme le choléra, la diarrhée, etc.

CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

Le développement local suppose à la fois l'existence d'un système éducatif, sanitaire, un accès facile à l'eau potable, et à un cadre de vie sain. Ainsi pour la promotion d'un développement local durable en matière d'eau et d'assainissement, les axes prioritaires sont les suivantes :

- ❖ l'amélioration de l'accès à l'eau,
- ❖ l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène,
- ❖ la promotion de la gouvernance.

Ces différentes orientations sont loin d'être indépendantes les unes des autres. Leur mise en œuvre permettra un développement intégré, comme le stipule d'ailleurs l'objectif N° 7 des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Par rapport à cet aspect, il est souligné « qu'en l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile à la santé ».

4- 1- Amélioration de l'accès à l'eau

🔗 Principes d'action

La problématique de l'eau occupe une place de choix dans l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune. L'insuffisance des forages et des bornes fontaines demeure un facteur qui entrave la mise en œuvre correct des travaux domestiques et autres activités liées à l'eau. C'est pourquoi un ensemble d'actions a été préconisé à partir du diagnostic.

🔗 Actions à mener

- Réalisation des forages ;
- Réhabiliter des forages ;
- Extension du réseau d'adduction d'eau sommaire ;
- Former et de renforcer les capacités des membres des comités de gestion des points d'eau de la commune.

4- 2- Amélioration de l'assainissement et de l'hygiène

⌘ Principes d'action

L'existence d'un nombre important de ménages (1924) qui ne disposent pas de latrines conjuguée à l'utilisation de latrines non-conformes aux normes de construction et de salubrité, font que le niveau de latrinisation est assez faible (environ 2 %). Il est nécessaire d'améliorer la qualité des latrines afin de promouvoir un environnement salubre. Il est aussi nécessaire de favoriser une bonne pratique de l'hygiène au niveau des populations.

⌘ Actions à mener

Les principales actions répertoriées sont les suivantes :

- la sensibilisation des populations sur les méfaits de l'insalubrité ;
- la construction de centres de production de dalles ;
- la réalisation de latrines familiales de démonstration ;
- la réalisation de puisards pour les ménages;
- la formation des populations en technique de compostage ;

4- 3- La promotion de la gouvernance

⌘ Principes d'action

Les mécanismes de bonne gouvernance au niveau des structures communautaires de gestion des projets doivent être basés sur la fonctionnalité des organes, leur renouvellement et la fréquence des réunions. Ces mécanismes sont un indicateur de la transparence de la gestion surtout financière de ces comités. De plus, la logique de bonne gouvernance implique le renforcement des capacités des structures communautaires.

⌘ Actions à mener

- Les autorités communales doivent mettre un système d'information et de communication susceptible de toucher la plus grande partie de la population. Le contenu de ce système doit être axé sur les activités de la Commune et le rôle et les responsabilités de chaque acteur de la décentralisation.
- la population reste encore fortement analphabète et son niveau de réceptivité de l'information (relative aux textes et lois sur la communalisation) est encore bas. C'est pourquoi, il est important de mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation des citoyens de la commune de Koro à travers des émissions à la radio. Elles seront

animées autant par des spécialistes que par des membres du conseil communal et l'animateur de l'ONG partenaire.

- La formation des relais sanitaires en matière d'hygiène surtout en ce qui concerne la collecte, le transport et la conservation de l'eau de boisson.

- La mise en place d'AUEP et de comités de gestion des points d'eau de la commune.



ANNEXES

Programmation des actions de 2007 à 2015

Thèmes	Actions	Indicateurs	Localisation	Horizon temporel									Coût total	Participati partenaire
				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
EAU	Réhabilitation de forages	14	Niara(2), Diallan(1), Kanekébougou(1), Sirado(2), Dansombougou(2), Soninkoro(2), N'Tiobougou(2), Doribougou(1), Bamabougou(1)		2	3	2	2	3	1	1		42 000 000	35 700 000
	Réalisation de forages	15	Sominabougou(1), Niara(3), Diallan(2), Diallan (Monzombougou1), Kanekébougou(1), N'Tiobougou(1), Sirado(1), Diallan, Tioribougou (4 forages: Diagnobougou, Bakibougou, Néguétabougou, Salakébougou)		3	2	2	2	2	2	1	1	150 000 000	127 500 000
	Extension réseau AES	1	Tioribougou(6 BF)				1						120 000 000	102 000 000
ASSAINISSEMENT	Campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes de l'insalubrité	120	Commune		15	15	15	15	15	15	15	15	2 400 000	2 040 000
	Construction des centres de production de dalles et formation de maçons	5	Commune		5								1 500 000	1 275 000
	Latrines de démonstration	250	Commune		250								7 500 000	6 375 000
	Réalisation de puisards	250	Commune		250								12 500 000	10 625 000
	Gestion des déchets solides : techniques de compostage	14	Commune			4	5	5					4 200 000	3 570 000
RENFORCEMENT DES CAPACITES	Formation des élus: transferts de compétences en eau, assainissement et maîtrise d'ouvrage	2	Commune		1			1					1 000 000	850 000

	Formation de comités de gestion des points d'eau et mise en place des AUEP	14	Commune		4	1	2	2	2	1	1	1	1 120 000	952 000
	Formation de relais sanitaires: collecte, transport et conservation de l'eau; et hygiène et entretien des latrines	112	Commune		14	14	14	14	14	14	14	14	22 400 000	19 040 000
ACTION CITOYENNE ET IMPUTABILITE	Emissions radio: droits et devoirs du citoyen	32	Commune		4	4	4	4	4	4	4	4	960 000	816 000
TOTAUX													365 580 000	310 743 000

Tableau : Populations et Points d'eau

N°	VILLAGES	Pop 2007	Pop 2015	Points d'eau					Total points d'eau 2007	Points d'eau potable 2007	Besoins Points d'eau en 2015	Points d'eau à réaliser
				PT	PTA	PGD	F	BF				
1	BAMABOUGOU	499	585	2	1	-	1	-	4	1	1	0
2	DANSONBOUGOU	347	407	2	-	-	-	-	2	-	1	1
3	DIALLAN	1763	2 066	18	1	-	-	-	19	-	5	5
4	DIALLAN YEKETERE	453	531	7	-	1	-	-	8	-	1	1
5	DIAMADI	365	428	3	-	-	-	-	3	-	1	1
6	DORIBOUGOU	461	540	1	1	-	1		3	1	1	0
7	KANEKEBOUGOU	585	685	1	-	-	-	-	1	-	2	2
8	NIARA	1849	2 166	9	-	-	-	-	9	-	5	5
9	N'TIOBOUGOU	1346	1 577	3	-	-	1	-	4	1	4	3
10	SIRADO	669	784	4	-	-	-	-	4	-	2	2
11	SIRAKORO	700	820	2	1	-	1	-	4	1	2	1
12	SOMINIMBOUGOU	436	511	-	-	-	-	-	-	-	1	1
13	SONINKORO	326	382	3	-	-	-	-	3	-	1	1
14	TIORIBOUGOU	4542	5 322	29	2	1	-	6	38	6	13	7

TOTAUX	14 341	16 803	84	6	2	4	6	102	10	42	32
---------------	---------------	---------------	-----------	----------	----------	----------	----------	------------	-----------	-----------	-----------

ASSAINISSEMENT									
N°	Villages	Nombre de ménages	Types de latrines				Total latrines	Nombre ménages sans latrines	Taux de latrinsation
			Traditionnel	Cimenté	Dalle	VIP			
1	BAMABOUGOU	79	20	1	1	0	22	57	2,53
2	DANSONBOUGOU	87	49	0	0	0	49	38	-
3	DIALLAN	299	52	1	3	0	56	243	1,34
4	DIALLAN YEKETERE	96	28	1	0	0	29	67	1,04
5	DIAMADI	80	16	0	0	0	16	64	-
6	DORIBOUGOU	110	13	0	0	0	13	97	-
7	KANEKEBOUGOU	94	24	0	0	0	24	70	-
8	NIARA	331	120	0	0	0	120	211	-
9	N'TIOBOUGOU	203	42	0	8	0	50	153	3,94
10	SIRADO	219	48	3	2	0	53	166	2,28
11	SIRAKORO	119	34	0	0	0	34	85	-
12	SOMINIMBOUGOU	78	11	0	0	0	11	67	-
13	SONINKORO	71	22	0	0	0	22	49	-
14	TIORIBOUGOU	894	312	15	10	0	337	557	2,80
Totaux		2760	791	21	24	0	836	1924	1,63

